



Communiqué

Rives du lac

Nouvelle zone de baignade à Ouchy

Dans la continuité des aménagements réalisés ces dernières années le long des rives lausannoises, la Municipalité a le plaisir d'annoncer l'ouverture d'une nouvelle zone de baignade le long du Quai d'Ouchy. Très attendue par la population, cette zone répond à une forte demande d'accès au lac Léman.

Les rives de Lausanne s'étendent sur 5 kilomètres, de la Vuachère (limite avec Pully) à la Chamberonne (frontière avec Saint-Sulpice). Avec cette nouvelle zone de baignade, les plans d'eau ainsi aménagés permettent une baignade sécurisée sur l'ensemble des rives lausannoises, à l'exception des zones réglementées par des activités portuaires. Longtemps tolérée, puis interdite, cette pratique populaire retrouve un cadre légal grâce à une révision de la réglementation, entérinée à l'issue d'une enquête publique.

Quai d'Ouchy: un vaste espace dédié à la baignade

La nouvelle zone de baignade du Quai d'Ouchy, désormais accessible au public, couvre environ 40'000 m². Entièrement balisée par des bouées jaunes, elle garantit un espace réservé aux nageuses et nageurs, excluant toute forme de navigation. L'accès se fait aisément via les escaliers existants, désormais équipés de mains courantes pour plus de sécurité et de confort. Un plan d'eau réservé au Ski Nautique Club (SNCL) est déplacé plus au large de la zone de baignade. Les anciens panneaux d'interdiction ont cédé la place à une signalétique en indiquant les responsabilités et les principales consignes de sécurité. Une douche est aussi en cours d'installation.

Une transformation des rives lausannoises

Ces aménagements s'inscrivent pleinement dans les objectifs du programme de législature: valoriser les rives du Léman, favoriser les liens sociaux et continuer à faire rayonner Lausanne comme «la meilleure petite ville du monde». La mise en œuvre de ces aménagements a nécessité une collaboration étroite entre les services de la Ville, les autorités cantonales et les différents usagers et usagères. Des accords ont été conclus avec les pêcheurs et le Ski Nautique Club Lausanne afin de garantir une cohabitation harmonieuse des différentes activités.

Pilotés par le Service de l'économie de la Ville de Lausanne, ces projets répondent à une demande croissante de la population lausannoise ainsi que des touristes. Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, «ils viennent enrichir l'offre estivale, en complément des buvettes de bord de lac.»

Pour rappel, depuis plusieurs années, la Municipalité poursuit une politique d'aménagement et d'animation des rives du Léman. Cette stratégie s'est traduite par la création de plusieurs zones de baignade publiques et sécurisées : à la Jetée de la Compagnie (2019), au Vieux-Port d'Ouchy (2021), puis au Quai d'Ouchy (2022 et 2024), répondant à une forte demande de la population. Pour renforcer l'attractivité estivale, trois buvettes ont vu le jour après une saison test réussie en 2022. En période hivernale, Lausanne s'est également distinguée en proposant des bains d'hiver (lancement en 2023), un concept mêlant baignade en eau froide, saunas et buvette, géré par l'équipe de *Bains des Rives* et désormais pérennisé pour cinq saisons. En avril 2025, Lausanne est aussi devenue la première ville de Suisse à installer le SEATRAC Mover, un dispositif autonome et solaire permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder



au lac sans assistance, inauguré à la plage de Vidy. Ce système novateur s'ajoute à un ensemble d'infrastructures accessibles, comprenant douches, vestiaires et plateformes PMR. Ensemble, ces initiatives traduisent une vision globale d'un espace lacustre vivant, accueillant, durable et inclusif, pensé pour toutes et tous, en toutes saisons.

Une histoire vers la démocratisation de la baignade

L'accès à la baignade publique sur les rives de Lausanne s'inscrit dans une longue évolution historique. Au XIX^e siècle, la baignade libre dans le lac Léman était fortement réglementée, voire interdite, pour des raisons de moralité et de décence. Afin de contourner ces interdictions, des établissements de bains payants et fermés furent aménagés, comme les Bains Rochat, situés entre le parc du Denantou et l'hôtel Beau-Rivage. Acquis en 1866 par Marc David Rochat, ce lieu discret sur pilotis accueillit jusqu'en 1896 une clientèle majoritairement aisée, désireuse de profiter des bienfaits du lac tout en respectant les normes sociales de l'époque. Des dispositifs étonnants, comme les «cabines de bains à roulettes», permettaient alors aux baigneuses et baigneurs de se changer à l'abri des regards et d'entrer dans l'eau sans être vus. Ce passé contraste fortement avec la vision actuelle d'un espace public ouvert, accessible à toutes et tous.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 9 avril 2025